

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

1<sup>ERE</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2014

REUNION DES 24 ET 25 AVRIL

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**PRESTATIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LA DENIVELLATION  
DU GIRATOIRE DE BODICCIONE – COMMUNE D'AJACCIO**

COMMISSIONS COMPETENTES :

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE  
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE  
L'ENVIRONNEMENT

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES  
AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

<p style="text-align: center;"><b>RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</b></p>
---

**Objet : Prestations de maîtrise d'œuvre concernant la dénivellation du giratoire de Bodiccione - Commune d'Ajaccio**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse l'autorisation de signer et d'exécuter le marché relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre concernant la dénivellation du giratoire de Bodiccione - Commune d'Ajaccio.

La Collectivité Territoriale de Corse étudie actuellement l'aménagement de la pénétrante Nord Est d'Ajaccio entre le lieu-dit Caldaniccia et Loretto. A ce titre les études de trafic ont montré qu'il est opportun de déniveler le giratoire de Bodiccione.

## **I - OBJET DU DOSSIER DE CONSULTATION**

### **a) - Lieu d'exécution :**

Le giratoire de Bodiccione (RN 194/RD 31).

### **b) - Consistance des études :**

Les missions d'études sont les suivantes :

- ✓ Phase N° 1 : Etudes préliminaires
- ✓ Phase N° 2 : Avant-projet
- ✓ Phase N° 3 : Etudes de projet
- ✓ Phase N° 4 : Examen de conformité-visa
- ✓ Phase N° 5 : Direction de l'exécution du contrat de travaux
- ✓ Phase N° 6 : Ordonnancement, pilotage et coordination de chantier
- ✓ Phase N° 7 : Assistance lors des opérations de réception
- ✓ Phase N° 8 : Etudes de trafic
- ✓ Phase N° 9 : Dossier Loi sur l'eau
- ✓ Phase N° 10 : élaboration du dossier de DUP
- ✓ Phase N° 11 : élaboration du DCE

## **II - PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA CONSULTATION**

### ***II - 1 - Règlement de la consultation :***

Les offres ont été analysées et classées par ordre décroissant. L'offre économiquement la plus avantageuse a été retenue au regard des critères énoncés ci-dessous. La consultation est passée par Appel d'offres ouvert en application de des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

## **II - 2 - Critères de jugement des offres :**

Il est recherché l'offre économiquement la plus avantageuse. Les critères pondérés d'attribution sont les suivants, conformément à l'article 53 du Code des Marchés Publics :

1. Valeur technique (pondération : 60) appréciée sur production d'une note méthodologique développant les points suivants: schéma d'organisation (moyens humains et techniques) décrivant la composition de l'équipe, le nombre de jour par intervenant, nombre de réunions) garantissant la tenue des délais, en cohérence avec la décomposition des prix.

2. Prix (pondération : 40)

Les pondérations sont exprimées en pourcentage. La valeur technique des prestations a été jugée au vu du mémoire technique. La méthode retenue pour le calcul de la note technique est : note maximale (sur 20) x valeur de l'offre / valeur meilleur offre. Le critère prix a été apprécié au vu du détail estimatif test fourni par le maître de l'ouvrage et valorisé par le candidat. La méthode retenue pour le calcul de la note du prix est : note maximale (sur 20) x valeur meilleure offre / valeur de l'offre.

## **III - COÛT DES ETUDES**

Les estimations ont été faites en valeur **septembre 2013**. L'estimation des prestations a été fixée à **250 000 € HT**.

## **IV - FINANCEMENT DES ETUDES**

Le marché sera financé par les crédits inscrits au budget de la CTC.

## **V - DEROULEMENT DE LA CONSULTATION**

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié au Journal de la Corse (journal local habilité), au BOAMP (Journal Officiel Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics) et au JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne).

La date d'envoi à la publication était le 18 septembre 2013.

La date limite de réception des offres était fixée au 30 octobre 2013 à 16 h.

Les plis ont été ouverts en commission le 7 novembre 2013.

4 candidats ont remis une offre dans les délais. La commission d'appel d'offre, réunie le 20 février 2014, a décidé de retenir ces 4 candidats et après analyse de leurs offres, il en est ressorti le classement suivant :

<b>Candidat</b>	<b>Montant € HT</b>	<b>Classement</b>
<b>TRC</b>	<b>202 275,00</b>	<b>1</b>
Intervia études	223 100,25	2
Egis France	220 600,00	3
Blasini	307 000,00	4

La Commission d'Appel d'Offres a validé ce classement et décidé d'attribuer le marché relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre concernant la dénivellation du giratoire de Bodiccione à Techni Routes Corse pour un montant de 202 275,00 € HT.

En conséquence, je vous serais obligé de m'autoriser à signer et à exécuter ce marché précité.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE  
République Française

FINANCEMENT DES OPERATIONS

Description du marché : **Marché relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre concernant la dénivellation du giratoire de Bodiccione**

Coût total du marché : **202 275,00 € HT, soit 242 730 € TTC**

SECTION :  **INVESTISSEMENT**  
 FONCTIONNEMENT

Les AP ou AE ont-elles déjà été inscrites ?  **OUI**  
 NON

N° Programme (s) : **1212 Réseau Routier National**

N° Opération (s) : **1212-269E** (disponible sur l'AP : 718 000,00 €TTC)

Cette opération est-elle cofinancée ?  OUI  
 **NON**

**ASSEMBLEE DE CORSE**

---

**DELIBERATION N° 14/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
AUTORISANT LA SIGNATURE ET L'EXECUTION DU MARCHÉ RELATIF  
AUX PRESTATIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCERNANT  
LA DENIVELLATION DU GIRATOIRE DE BODICCIONE - COMMUNE D'AJACCIO**

---

**SEANCE DU**

L'An deux mille quatorze et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II - Livre IV - IVème Partie,
- VU** le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE****ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre concernant la dénivellation du giratoire de Bodiccione - Commune d'Ajaccio - avec Techni Routes Corse pour un montant de 202 275,00 € HT.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI